AR Prefecture

016-211600903-20230701-2023_75-DE Reçu le 01/07/2023



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 Suffrages exprimés : 24 Mise en ligne le 1er juillet 2023

République Française

Délibération N° 2023-75 Conseil Municipal du 29 Juin 2023

DATE DE CONVOCATION: 23 JUIN 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO - P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - M.A. CHEVALIER - E. PILLARD-CLÉMENTEL - S. DELIMOGES - S. BUTET - P. MAURY

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. PERROIS

STATION SPORT-NATURE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE POUR DES AMÉNAGEMENTS AU BAIN DES DAMES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT ce qui suit :

Des investissements ont été programmés au Bain des Dames à hauteur de 10 134 € hors taxes pour améliorer l'accueil des usagers de la Station Sports Nature.

Dans le cadre du dispositif en investissement concernant l'aménagement des stations sports nature mis en place par le Département de la Charente, la commune pourrait bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 50% du montant hors taxes des aménagements, soit 5 067 €.

Il est proposé d'approuver ces aménagements et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes.

AR Prefecture

016-211600903-20230701-2023_75-DE Reçu le 01/07/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, PAR 24 VOIX POUR :

- d'approuver l'aménagement du Bain des Dames selon le tableau de financement prévisionnel suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
3 Corbeilles de tri	2 642.10	Département de la Charente (50%)	5 067.17
Tables et bancs	1 987.44	Communauté d'agglomération	
Sable et gravillon	3 988.80	du Grand Cognac (13%)	1 321.05
Table et banc	1 516.01	Fonds propres (37%)	3 746.13
TOTAL	10 134.00	TOTAL	10 134.00

- d'autoriser M le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Charente à hauteur de 50% du montant hors taxe des investissements ;
- d'autoriser M le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE